

en possède tous les avantages. En effet, déjà en 1886, Pornig écrivait que l'agaricine est presque toujours un médicament utile pour la diminution ou la suppression des sueurs, particulièrement chez les phthisiques.

Quand on l'emploie, la respiration n'est modifié ni dans son rythme ni dans sa fréquence. Dans les cas où l'agaricine supprime de fortes excretions sudorales, ni l'exhalation pulmonaire, ni les fonctions de la peau ne paraissent intéressées. Le résultat obtenu paraît tenir à une moindre absorption d'eau, il y a une diminution de la soif. L'agaricine prolonge son action pendant quatre à cinq heures ; elle n'a pas d'inconvénient ultérieur. Chez les phthisiques, elle diminue l'affaiblissement en supprimant l'une des causes, mais les symptômes ultérieurs n'en sont pas modifiés.

COMMENT AGIT L'AGARICINE.—D'après Hoffmeister, l'action générale de l'agaricine se traduit par une paralysie progressive de cause centrale, par l'affaiblissement du cœur, par la suppression ou la diminution notable des sécrétions cutanées. Quand à la pression sanguine, dit M. Combemale, l'acide agaricinique a une action contensive sur les centres vitaux de la moëlle allongée ; les centres des vaso-moteurs et du pneumogastrique subissent des changements, d'abord dans le sens d'une excitation, ensuite d'une paralysie. Au point de vue de son action contre la sueur, l'agaricine, d'après Hoffmeister, agit en paralysant l'appareil nerveux périphérique des glandes sudoripares. Au point de vue de cette action, mais à celui-là seulement, l'agaricine est comparable à l'atropine, car elle se montre indifférente pour les sécrétions salivaires et lacrymales et indifférente également vis-à-vis de la pupille. A part cette action inhibitoire sur la sueur, il n'y a aucune comparaison à établir entre l'atropine et l'agaricine.

Cette localisation de l'activité du médicament, Klemperer eut recours à un stratagème que rappelle le professeur Combemale. Il

administra à ses malades alternativement des pilules d'agaricine et des pilules inactives et constata que si, d'une part, ces dernières se montraient efficaces chez des sujets à suggestion facile, par contre elles se trouvèrent complètement impuissantes chez d'autres, alors que chez ces derniers l'acide agaricinique était un moyen vraiment utile.

PUISSANCE ANHYDROTIQUE DE L'AGARICINE.—Præbshig évalue le pouvoir anhydrotique de l'agaricine par rapport à l'atropine comme un est à vingt, c'est-à-dire que vingt milligrammes d'agaricine donneront les mêmes résultats au point de vue des sueurs qu'un milligramme d'atropine.

Leyffert la déclare aussi efficace que l'atropine contre les sueurs profuses tout en étant beaucoup moins toxique qu'elle.

Il n'y a pas accoutumance à ce principe et son administration peut être indéfiniment continuée sans qu'il soit nécessaire d'en élever les doses.

Quoiqu'il en soit du phénomène intime de l'action de l'agaricine, elle se traduit en fait par des effets inhibitoires sur les glandes sudorales et spécialise sur elle son activité physiologique sur des doses, que nous verrons plus loin être des doses thérapeutiques. Cette action s'exerce indifféremment, quelque soit la cause de l'exagération de la sueur. C'est ainsi qu'entre les mains du professeur Combemale l'agaricine s'est montrée un anhydrotique fidèle contre toutes les sueurs exagérées, qu'elle qu'en fut la cause et le siège et non pas seulement chez les tuberculeux, comme il est d'usage de l'enseigner empiriquement.

Il rapporte treize observations de tuberculeux de types différents, chez douze desquels l'agaricine a amené un amendement notable des sueurs. Le sujet réfractaire était porteur d'une tuberculose récente à forme hémoptoïque. Tous les autres étaient à la deuxième ou troisième période de la phthisie.

Une des observations de professeur Combemale se rapporte à une chloro-anémique qui suait beaucoup chaque nuit, dans la ré-